



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Délégation  
Académique  
à la Formation  
Professionnelle  
Initiale et  
Continue  
DAFPIC

Dossier suivi par  
Yveline MARJOT COLON

Téléphone  
02 99 25 18 49

Télécopie  
02 99 25 11 90

yveline.marjot@ac-rennes.fr

96, rue d'Antrain  
CS 10503  
35705 Rennes  
cedex 7

Site internet  
www.ac-rennes.fr

Rennes, le jeudi 8 novembre 2018

Le délégué académique à la formation professionnelle  
initiale et continue

A

Lycée Pierre Mendès France

Rennes

A l'attention du chef d'établissement

N/Réf. : DAFPIC/YMC/LDM 2019

Objet : Labellisation « lycée des métiers » 2019

Votre établissement a été labellisé « Lycée des métiers du bâtiment et de l'énergétique » le 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour une durée de 5 ans.

Un audit de renouvellement sera donc programmé au cours du premier semestre 2019 afin de procéder au renouvellement de votre label le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Dans cette perspective, je souhaite attirer votre attention sur l'évolution de la procédure de labellisation qui se traduit notamment par :

- une actualisation des critères de labellisation en application du décret n°2016-48 du 27 janvier 2016;
- la possibilité pour les établissements d'utiliser l'outil Qualéduc dans leur démarche lycée des métiers;
- la recherche de synergies avec le label Qualycée. Les établissements labellisés Qualycée peuvent désormais valoriser les actions mises en œuvre dès lors que des correspondances avec les exigences du cahier des charges sont avérées;
- une nouvelle organisation de la journée d'audit.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir sous forme numérique pour le **lundi 25 février 2019** votre dossier de demande de renouvellement (contact : yveline.marjot@ac-rennes.fr) constitué des deux documents suivants :

- le cahier des charges « lycée des métiers » complété;
- la fiche de présentation de l'établissement.

Ces deux documents sont joints en annexe.

Je vous rappelle que votre demande de labellisation porte sur **l'ensemble des critères du cahier des charges**. A ce titre, votre dossier de demande de labellisation devra mettre en évidence les **actions réalisées ou engagées** par votre établissement ainsi que **les projets en lien avec la labellisation**.

Paul QUÉNÉ